

# L'école de plein-air du Coteau

L'école de Plein air du Coteau est une école spécialisée qui accueille 38 enfants entre 6 et 12 ans, non déficients mais ayant des difficultés scolaires ou étant en rupture avec l'école. L'équipe du Coteau nous propose une analyse de sa pratique institutionnelle fondée sur les principes de la pédagogie Freinet. Là aussi, avec les plus jeunes, il s'agit bien de restaurer l'estime de soi et la confiance pour aller vers l'autonomie et le véritable apprentissage.



## Institutionnaliser les pratiques

Cette année est perturbée par de nombreux remplacements liés à notre deuxième année de stage CAPSAIS (pour deux enseignants sur trois). Le fonctionnement particulier de l'école pose des difficultés à des remplaçants souvent différents qui n'ont pas le temps de s'adapter. Certaines règles tacites de fonctionnement, si elles prouvent leur efficacité en notre présence, font preuve de leurs limites en notre absence. Ces événements ont fait l'ordre du jour de nombreux conseils de régulation.

A ce jour, nous pensons que l'institutionnalisation de notre pédagogie facilitera l'accession des enfants à davantage d'autonomie. Si les contrats de travail, les couleurs d'autonomie et autres brevets d'aptitude sont depuis peu les outils de cette institutionnalisation au service des enfants, ils doivent également permettre d'associer, d'impliquer et de rassurer tous les partenaires éducatifs (parents, IEN, éducateurs et médico-psy). Il s'agit de démontrer cet apparent paradoxe de « plus de cadres pour plus d'autonomie ».



## Restaurer l'estime de soi

On oublie bien vite la raison de l'orientation des enfants dans notre école, les difficultés éprouvées par les enseignants souvent bien seuls et désarmés face à ces enfants aux comportements déroutants, passifs voire violents ! La remontivation, la restauration de l'estime de soi tout comme le travail autour du « bien être » sont pour nous autant d'objectifs indispensables, préalables à toute autre forme d'apprentissage.



## Dépasser les automatismes

L'autonomie commence lorsque l'enfant choisit son travail dans son contenu et dans sa forme et se poursuit quand il élabore la façon de le mener à terme et à bien. L'auto et la co-évaluation marquent l'aboutissement d'un travail autonome de l'élève. Au cours de ces étapes de l'accession à l'autonomie, le maître se positionne en « recours-barrière ». Célestin Freinet évoque ce terme quand il parle de la part du maître. L'enseignant doit être à la fois :

- recours, pour aider ceux qui en ont besoin à la prise de conscience des problèmes ;
- barrière, car il pose le cadre.

En créant un environnement didactique adaptable à chacun, nous devons permettre une interactivité dosée selon les enfants, les situations vécues, selon les moments et les contenus entre ce cadre didactique et les parcours individuels de chacun. On parle d'interaction entre deux voies d'apprentissage : la voie heuristique et la voie didactique.



## « Parlez le moins possible »

Encore faut-il laisser aux enfants la possibilité de se créer des espaces de temps et de lieu dans lesquels ils pourront développer leur autonomie. Le dispositif pédagogique est un vecteur possible de l'appropriation de ces espaces-temps. L'emploi du temps doit, entre les moments réunissant l'ensemble des enfants, laisser des temps libres où les enfants choisissent de s'isoler seul, en binôme ou en groupe restreint pour élaborer des projets en dehors de l'action dirigiste du maître.

Il apparaît alors que l'autonomie est intrinsèquement liée à la notion de liberté. Lors de ces « temps libres », nous devons être capables de nous effacer. Invariant n° 20 (Freinet) : **« Parlez le moins possible. »**



### S'appropriier les espaces de l'école, circuler

Ces petits groupes qui s'approprient à l'école du COTEAU, des espaces tels que « la passerelle », le coin bricolage et élevage, celui du journal et de la correspondance, les salles de restauration et de réunion, les escaliers ou encore les cabanes du parc, nous apparaissent comme des « foyers d'autonomie » qui donnent aux autres enfants l'envie de passer la tête dans l'entrebâillement des portes pour espionner ce qui s'y passe. La curiosité ainsi attisée, les enfants revendiquent exposés et autres projets pour créer, dans un coin de salle, à l'aide d'un tableau et d'une armoire, un espace protégé du

regard des autres et de l'aide du maître. Bien sûr, les engagements de productions sont des prétextes à ces formes de retranchements ; bien sûr, aux premiers temps, on y discute et on y chahute plus qu'on y travaille.



### Se mettre au travail

C'est en contractualisant ces engagements par le biais des conseils, de l'affichage et des contrats de travail, que nous institutionnalisons une forme d'obligation de résultat ou, tout au moins, d'aboutissement. Effectivement, nous observons une sorte de constante chez ces enfants en rupture avec leur scolarité : « la très grande difficulté d'aller au bout de leur projet, de leur réalisation ».

Finalement, tant bien que mal et une fois le lieu approprié, les enfants commencent à se mettre au travail et à coopérer de manière autonome. (Cf. les droits de l'enfant : « la liberté d'association et de

réunion est reconnue à tous les enfants, dans tous les domaines »). Une nécessaire appropriation du contexte pour une production de qualité.

Les regroupements systématiques, de début et de fin de séance offrent aux enseignants la possibilité de suivre ou d'accompagner les progrès et les tâtonnements de ces groupes autonomes et de leur rappeler l'échéance du travail engagé. La mutualisation de petites avancées individuelles déclenche chez d'autres l'envie de s'impliquer dans d'autres projets similaires.



### Faire confiance

La confiance nous apparaît comme un préalable à l'accession à l'autonomie. Sans doute faisons-nous un peu les autruches mais, en contre partie, les statuts des écoles comme la nôtre sont en décalage avec la réalité et ceux de nombre d'écoles spécialisées flottent entre deux eaux. A ce jour, décharge de responsabilité et ordre de mission tiennent lieu de règlement.

Un enfant, en prise à une pulsion violente, a l'imagination instantanée de transformer tout objet en arme et la trousse d'écolier devient, dans ce cas, un véritable arsenal. Aussi, la mise à disposition d'outils tels que la scie ou le marteau ne comporte pas beaucoup plus de risque que celle du compas. De plus, s'il est un travail que les enfants aiment, par-dessus tout, faire en autonomie, c'est celui du manie- ment des outils de bricolage.



# DOSSIER



## Apprendre l'autonomie

Nous avons, jusqu'à ce jour, hésité à emprunter à la pédagogie institutionnelle la technique des brevets d'aptitude. L'utilisation des outils dans la construction des cabanes dans le parc et leur détournement, par certains enfants en mal de défrichage, nous poussent aujourd'hui à institutionnaliser la capacité à scier ou à clouer sans danger et sans surveillance. Cette autonomie est donc reconnue, validée et régulée. Les enfants doivent ainsi comprendre que l'autonomie ne va pas de soi, qu'elle n'est pas innée mais qu'elle s'apprend et qu'elle se construit. L'idée du passage de permis a emballé les enfants et le labo en offre un cadre idéal : « *Aujourd'hui, je veux passer mon permis de scier* ». Les critères d'évaluation s'élaborent avec les enfants et, il semble qu'ainsi, les enfants non-autonomes acceptent mieux les interdictions et ont recours aux enfants diplômés. A nouveau, la coopération devient un moyen d'accessibilité à l'autonomie.



## Construire et accepter les règles de vie

Enfin, les Conseils coopératifs sont, à nos yeux, des instances d'apprentissage de l'autonomie sociale, sociétale, psychique et morale. Cette dernière passe inévitablement par l'acceptation des règles de vie de l'école et, plus encore, par leur élaboration sur un mode démocratique. L'autonomie de pensée n'est cependant pas la plus simple ni la plus rapide à

conquérir. Les vécus scolaires, sociaux ou familiaux des enfants peuvent être des facteurs favorisant ou inhibant l'accession à cette forme d'autonomie.

Liberté d'agir, d'influer sur la vie du groupe. S'autoriser le droit de défendre ses idées, nécessite peut-être d'accepter la critique et de construire ainsi avec les autres.



## La place des parents

Les parents, et plus largement le milieu familial, sont conviés à assister aux différents conseils et ainsi à comprendre et à prendre part à l'organisation et à la régulation du fonctionnement de l'école. C'est en effet en participant à ces instances, notamment le samedi matin, que les parents peuvent prendre conscience de leurs réelles possibilités d'intervention et de la richesse de celle-ci. Du traditionnel accompagnement à la piscine à l'animation d'un atelier en passant par la visite de leur lieu de travail, les ressources des familles sont nombreuses. En partant principalement de leurs propositions nous les faisons entrer à l'école par la porte qu'ils auront choisie.



## Le travail d'équipe

À l'école du Coteau, le conseil des maîtres, instance décisionnelle et garante du bon fonctionnement permet un travail efficace de réflexion et de coopération. Les responsabilités habituellement assumées par le seul directeur, sont ici partagées au sein d'une **direction** que l'on veut **collégiale**.



**L'équipe pédagogique** composée de trois enseignants travaille en **partenariat** avec l'ensemble des personnels des dispositifs d'accompagnement, de soins et de rééducation des enfants de l'école.



## En conclusion

Démotivés et fatigués par des histoires personnelles parfois douloureuses, ou par une inadapation du système éducatif à leurs difficultés, ces enfants ne doivent plus payer le lourd tribut de cette vie chaotique. Pour eux plus encore, l'école doit reprendre du sens. En retrouvant le goût d'apprendre, les enfants investissent leur scolarité et redonnent un but à leur existence.

Ces objectifs, qui sont ceux de l'Education Nationale et a fortiori ceux de l'éducation spécialisée, ne peuvent être atteints sans bousculer les principes de la pédagogie traditionnelle.

**Valérie Darrou, Sébastien Fleck, Arnaud Cayuela**

Équipe collégiale de l'école de plein-air  
ICEM 54  
École Plein-air - 54130 - Saint Max  
ce05416952@-nancy-metz.fr